



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026015
Changement d'horaires des écoles du RPI**

Séance du 25 Février 2026

Le 25 Février 2026, dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M DELIGEARD Arnaud, M DESBOUIS Serge, M VIGNE Olivier, Mme CHAUVET Anne-Marie, M GILLES Xavier, M MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence, M DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme DEGIRAL Laurence.

Pouvoirs : Mme CHAPPAZ Aurélie donne pouvoir à M MONNET Jérôme, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAUVET Anne-Marie.

Secrétaire de séance : M VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 20 Février 2026

Date d'affichage de la convocation : 20 Février 2026

Lors du trajet Chavroches-Treteau le soir, il n'y a pas d'accompagnateur dans le bus scolaire pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 (pas d'obligation par rapport à leur âge). Afin de résoudre les problèmes de surveillance sur ce trajet et donc de pouvoir avoir un accompagnateur sur cette portion du trajet également, les écoles du RPI proposent de modifier les horaires d'école et de bus. Le vote a déjà été validé par le Conseil d'école. Il faut maintenant le vote des Conseils Municipaux de chaque commune du RPI, puis la demande sera transférée à l'inspection académique et au Conseil Régional pour approbation.

Toutefois, ces changements engendreraient des heures supplémentaires pour l'accompagnateur du bus et pour la garderie. Cela représenterait 10 minutes supplémentaires par jour, donc 40 minutes par semaine, soit 24h par an (pour 36 semaines d'école). Il sera donc nécessaire de savoir quelle commune peut et veut supporter ce coût.

De plus, le temps méridien à Treteau est réduit de 5 minutes et celui de Chavroches est augmenté de 10 minutes.

Pour résumer, le Conseil d'école propose les horaires suivants :



- Horaires de l'école (à noter que le matin et à la reprise de l'après-midi, un accueil de 10 minutes se fait sous la responsabilité des enseignants) :

	Classe	Cantine	Classe	Fin de classe
Chavroches	8h40	12h10	13h45	16h15
Treteau	8h50	12h15	13h35	16h10
Cindré	9h00	12h20	13h45	16h25

Pour Treteau, cela ne représente pas de changement d'horaire le matin, uniquement l'après-midi car l'école était de 13h40 à 16h15.

- Horaires de bus :

Le matin

Commune	Heure d'arrêt
Treteau	8h15
Cindré	8h25
Chavroches	8h33
Treteau	8h45
Cindré	8h55
Treteau	9h05

L'après-midi

Commune	Heure d'arrêt
Treteau	16h10
Chavroches	16h20
Cindré	16h30
Chavroches	16h40
Treteau	16h50

Cela représente un changement pour l'après-midi seulement, en échangeant les deux premiers arrêts à Treteau et Chavroches.

Les conseillers précisent que cela fait des années que le problème dans le bus dure et que c'est une bonne chose que les écoles revoient leurs horaires afin de pouvoir apporter une solution qui arrangera aussi bien les parents que les élèves et les communes, et ce à moindre frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux horaires proposés par les enseignantes du RPI, que ce soit pour les écoles ou pour le transport scolaire, ainsi que les changements que cela implique concernant le personnel.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Arnaud DÉLIGEARD**

